



## Délivrance des cartes nationales d'identité et passeports : anticipez vos démarches !

Sur le territoire de la Communauté de communes des Portes de Sologne, seule la ville de **La Ferté Saint-Aubin** dispose d'une borne permettant la délivrance de ces cartes nationales d'identité et des passeports. A proximité, les villes suivantes en disposent aussi : Sully-sur-Loire, Lamotte-Beuvron, Mer, Meung-sur-Loire, Olivet, Saint Denis-en-Val, Orléans (voir les localisations de l'ensemble des bornes sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee>).

Sur l'ensemble de ces communes, comme au niveau national, il est observé des délais importants pour obtenir les titres, quels qu'ils soient. Il faut compter environ 4 à 5 mois pour les recevoir. Les habitants sont libres de choisir la ville où faire réaliser leurs titres. Cela permet parfois d'avoir des délais plus courts en fonction de l'engorgement conjoncturel qu'il peut y avoir dans chaque localité.

Sur La Ferté Saint-Aubin, victime de son succès, les rendez-vous pour cet été sont déjà complets. Les prochains créneaux seront ouverts, sur le site Internet de la ville :

- **A partir du 3 juillet 2023 : pour septembre et octobre**
- **A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 : pour novembre et décembre**

Il est ainsi impératif d'anticiper sa demande dans le cadre de voyages ou projets qui nécessiteraient d'avoir une carte d'identité ou un passeport en cours de validité.

La ville de La Ferté Saint-Aubin ne dispose que d'une seule borne fournie par l'Etat. On ne peut donc ouvrir plus de créneaux. La ville remercie les usagers de leur compréhension et de leur bienveillance à l'égard des agents communaux qui subissent également cette situation.

**Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter le service Citoyenneté au 02.38.64.81.83 aux horaires d'ouverture de la Mairie ou par mail à « [citoyennete@lafertesaintaubin.fr](mailto:citoyennete@lafertesaintaubin.fr) ».**